

**Séance extraordinaire****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 25 mars 2019, de 20h00 à 22h30
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	28 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : ~ 3, presse : 0
Excusés	M. Yann Gauteron, Mme Sara Felley

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour 1
2. Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2018 2
3. Règlement de police..... 2
4. Octroi d'un crédit d'engagement relatif au projet contre le gel dans la plaine viticole de Vétroz 4
5. Demande de cautionnement pour le financement des travaux relatifs au traitement biologique des eaux d'épuration (chenaux d'oxydation) de la STEP de Vétroz-Conthey 5
6. Prolongation de la zone de réserve de « plan des vignes » 5
7. Informations de la part de l'exécutif 5
8. Divers 6

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Mme Ana Gross qui remplace Mme Virginie Rochat. M. Jean-Benoît Genoud présente la nouvelle conseillère.

Vu le volume de travail pour la soirée, le président demande une concision maximale lors des interventions. Il demande à l'assemblée de se lever en mémoire de Mme Patricia Roh-Taccot, ancienne conseillère générale, décédée ces jours.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster lit l'ordre du jour qui est accepté par tous les groupes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Tous les groupes déclarent accepter le procès-verbal, le président demande une acceptation formelle.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

M. André Fontannaz annonce que le pavage annoncé au point 9 est annulé.

Mme Lydia Moix précise qu'au même point il y aura également une petite UAPE aux Plantys pour le repas de midi.

3. RÈGLEMENT DE POLICE

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

M. Fabien Papilloud, conseiller en charge du règlement rappelle qu'il s'agit d'un travail commun effectué en 2016 entre les communes d'Ardon, Vétroz et Conthey. Ce règlement est basé sur le règlement type émis par le canton et qu'il a été accepté en fin 2018 par les assemblées primaires des communes partenaires.

Tous les groupes entrent en matière.

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC

M. Florent Favre, président de la commission souligne que la commission a disposé d'une marge de manœuvre très limitée.

DISCUSSION

Le président ouvre la discussion sur le règlement, il précise qu'elle aura lieu article par article et que les amendements seront débattus au fur et à mesure.

Seul le groupe AV a produit des amendements¹ et la commission a siégé le 18 mars pour déterminer sa position².

Art 2 : L'amendement est refusé par 19 non, 5 oui et 3 abstentions.

Art 5 : al. 3. M. Xavier Berthouzo demande ce qu'il en est du règlement de service. M. Fabien Papilloud répond que pour l'instant il n'y a qu'un cahier des charges. M. Pascal Coudray fait remarquer que le règlement de service est interne et ne doit pas être validé par le Conseil d'Etat.

Art. 5 al 5. M. X. Berthouzo demande quel est le tarif utilisé. M. F. Papilloud répond que le tarif de référence est celui de la police cantonale.

Art 9. Vote de l'amendement de l'AV contre celui de la commission. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Art. 15 al. 1. Amendement de l'AV accepté par 26 oui et une abstention.

Art. 15 al. 3. La proposition de l'AV de supprimer l'alinéa est refusée par 26 non et 1 abstention.

Art. 15 al. 3bis. L'amendement de l'AV est accepté à l'unanimité.

¹ Annexe 20190325_PV_CG_1_amendements_av

² Annexe 20190325_PV_CG_2_amendements_determination

Art 17 : L'amendement de l'AV est refusé par 18 non, 5 oui et 4 abstentions.

Art. 17 bis. L'amendement de l'AV est refusé à l'unanimité.

Art 18 : M. P. Coudray propose de remplacer « en dehors du stand » par « en dehors **d'un** stand », argumentant qu'à Vétroz il n'y a pas de stand de tir. M. F. Favre accepte la modification de l'article.

Art 19 al 2. La proposition de vote global pour les horaires est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Art. 20 al. 1. L'amendement de l'AV est refusé par 24 non et 3 abstentions.

Art. 20 al. 2. L'amendement de l'AV a déjà été accepté lors du vote global.

Art 20 al 5. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Art 21 al. 1. L'amendement de l'AV a déjà été accepté lors du vote global.

Art. 21 al. 1bis. L'amendement de l'AV est refusé par 18 non, 4 oui et 5 abstentions.

Art. 21 al 1. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Art. 22 : L'amendement de l'AV est refusé par 23 non, 1 oui et 3 abstentions.

Art. 23 al. 4. L'amendement de l'AV a déjà été accepté lors du vote global.

Art. 28 al. 2 : L'amendement de la commission est opposé à celui de l'AV. L'amendement de la commission est accepté par 22 oui et 5 non,

Art. 28 al. 2 bis. L'amendement de l'AV est refusé par 16 non, 5 oui et 6 abstentions. Art. 31. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Art. 33 al. 3. L'amendement de l'AV est refusé par 25 non et 2 abstentions.

Art. 44 al. 3. L'amendement est retiré.

Art. 47 al. 1. L'amendement de l'AV est refusé par 21 non et 2 abstentions.

Art. 48 al. 1. L'amendement est retiré.

Art. 48 al. 2 : L'amendement est retiré.

Art. 49 al. 4. M. F. Favre reconnaît qu'il pourrait y avoir une harmonisation de l'utilisation des termes « autorité » et « conseil communal ». M. Daniel Roh fait remarquer qu'il faut faire très attention aux cas où l'autorité serait un tiers, comme le tribunal de police. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Art. 49 al. 6. L'amendement proposé par la commission est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Art. 50 al. 2. L'amendement de l'AV est refusé par 22 non et 5 abstentions.

Art. 53 al. 2. À la suite des remarques de M. Pierre Mange, l'assemblée débat d'un nouvel amendement consistant à supprimer « comprenant un fond en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné). L'al. 2 serait donc formulé ainsi :

« Les véhicules automobiles pour lesquels des plaques de contrôle interchangeables ont été délivrées et qui en sont momentanément dépourvus sont considérés comme abandonnés, à moins de se trouver sur une place privée. Les contrôles des parcs peuvent être confiés à des auxiliaires de police. ».

Tous les groupes entrent en matière, l'amendement est accepté par 22 oui et 5 abstentions.

Art. 56 al. 2. L'amendement de l'AV est retiré. L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Art. 57 al 2. L'amendement de l'AV est retiré.

Art. 61 al. 2. L'amendement de l'AV est retiré.

Art. 61 al. 3. L'amendement de l'AV est retiré.

VOTE

M. F. Favre propose d'accepter le règlement tel que présenté.

M. Fabrice Germanier précise qu'à l'article 18 il s'agit d'un « ou » et que donc le singulier s'impose « en dehors du stand de tir est interdit ».

Le président demande à l'assemblée d'accepter le règlement tel que proposé.

Le règlement est accepté en première lecture par 22 oui et 5 abstentions.

M. F. Favre demande une acceptation du règlement en première lecture.

Le groupe AV n'entre pas en matière, les autres groupes entrent en matière.

Le président passe au vote de demande qui accepte le règlement en une seule lecture.

Le règlement de police est accepté en une seule lecture par 22 oui, 4 non et 3 abstentions.

4. OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT RELATIF AU PROJET CONTRE LE GEL DANS LA PLAINE VITICOLE DE VÉTROZ

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

M. André Fontannaz revient sur quelques points importants du message :

- Malgré divers moyens engagés, le gel de l'an 2017, 95% de la récolte a été perdue malgré de nombreux moyens de lutte engagés après un autre épisode grave en 2012.
- Il s'agit d'un projet de lutte par méthode d'aspersion qui est le seul moyen ayant fait preuve de son efficacité.
- Le Grand conseil a adopté un crédit cadre de 35 millions par pour ce genre de projet.
- Les frais d'exploitation seront gérés par la commune sur la base d'un nouveau règlement d'irrigation
- Lors de la séance de présentation aux propriétaires le 7 mars, le projet a reçu un préavis positif avec 62 ha sur 72 représentés. 90% ont été favorables, 4% non favorables.
- Préavis positif de l'OFAG, le financement de la Confédération est garanti pour 27% de l'investissement.
- Financement par la commune d'un paiement échelonné sur 10 ans par les propriétaires

RAPPORT DE LA COGEST

M. Pascal Coudray n'a rien à ajouter au rapport de la COGEST, il demande une copie du préavis de l'OFAG.

DISCUSSION

Tous les groupes entrent en matière.

M. D. Roh revient sur la limite des Fr. 3'000.- pour l'octroi d'un prêt au lieu d'un paiement immédiat, il estime qu'il faut un traitement équitable pour tous, les petits propriétaires n'ont pas forcément les moyens. M. A. Fontannaz lui répond que le conseil communal a pris note de ses remarques et que sa position pourrait évoluer.

VOTE

Le président demande qui accepte l'octroi d'un crédit d'engagement relatif au projet de lutte contre le gel d'un montant total de Fr. 4'000'000.-.

La demande de crédit d'engagement est acceptée à l'unanimité.

5. DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AU TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX D'ÉPURATION (CHENAUX D'OXYDATION) DE LA STEP DE VÉTROZ-CONTHEY

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

M. F. Germanier précise qu'il s'agit ce soir d'une demande de cautionnement et non d'un crédit d'engagement.

RAPPORT DE LA COGEST

M. P. Coudray fait remarquer qu'une commission environnement ou travaux publics serait plus à même de traiter ce genre de dossier. M. F. Germanier répond que c'est au Conseil général de s'organiser.

DISCUSSION

Tous les groupes entrent en matière.

VOTE

Le président demande qui accepte la demande de cautionnement.

La demande de cautionnement est acceptée à l'unanimité.

6. PROLONGATION DE LA ZONE DE RÉSERVE DE « PLAN DES VIGNES »

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

M. F. Germanier précise que le conseil municipal pourrait prolonger cette réserve de lui-même mais par sécurité et légitimité le point est maintenu à l'ordre du jour.

DISCUSSION

Tous les groupes entrent en matière.

VOTE

Le président demande qui accepte la prolongation de la zone de réserve.

La demande de prolongation de la zone de réserve est acceptée à l'unanimité.

7. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud

- La moitié de la parcelle en zone artisanale achetée pour le local du feu a été rachetée à la commune d'Ardon au prix d'achat initial.
- Local du feu / TP : achat de 5000 m2 en zone d'utilité publique vers le stand de tir.

- Finances : création d'un service des finances qui sera dirigé par M. Laurent Seppey. Les auditions pour une ou un remplaçant sont en cours.

Mme Lydia Moix

- Rentrée scolaire 2020-2021 : plus d'heures pour les 1H qui vont nécessiter une réorganisation des transports.
- Changement de traiteur pour les repas.

M. Fabrice Germanier

- Local des TP : un plan de zone détaillé doit être réalisé.

M. Fabien Papilloud

- Animateur socio-culturel pourvu.
- 26 mai suisse bouge, escape live.
- Police : audition des candidats d'assistants de sécurité publique.
- Feu : discussions avec Conthey pour étudier une collaboration/fusion des pompiers pour un bâtiment unique.

8. DIVERS

COMMISSION AGGLO

M. Yannick Cordonier relève qu'il n'y a pas actuellement de mandat qui permette de convoquer la commission et il espère en avoir un prochainement.

M. O. Cottagnoud relève que le mandat est à charge du bureau du conseil général, la mise à l'enquête est prévue pour le 3 mai, sous réserve de retours du canton. Une séance d'information à la population est prévue pour le 29 avril. M. P.-M. Venetz demande à ce qu'il soit tenu au courant pour coordonner au mieux la commission Agglo.

COMMISSION DES EAUX

Mme Stéphanie Glassey demande ce qu'il en est du plan financier qui a été demandé par les services cantonaux et qui n'a toujours pas été envoyé.

M. Nicolas Berner répond que ce sera envoyé après Pâques, M. Laurent Seppey précise que ce sera fait quand il aura bouclé les comptes.

M. P.-M. Venetz précise que tant que toutes les pièces administratives ne sont pas à disposition, le règlement n'est pas ventilé aux divers services de l'état.

QUESTIONS

Le groupe UDC dépose pose les questions écrites suivantes :

- Question du 17.12.18 sur la récolte des déchets alimentaires³.
- Question du 17.12.18 sur les dépôts de terre⁴.
- Question du 17.12.18 sur le projet Agglo Valais Central⁵.
- Question du 17.12.18 sur la route des ateliers⁶.

³ Annexe 20190325_PV_CG_3_Question_UDC_dechets_alimentaires.pdf

⁴ Annexe 20190325_PV_CG_4_Question_UDC_depot_de_terre.pdf

⁵ Annexe 20190325_PV_CG_5_Question_UDC_agglo.pdf

⁶ Annexe 20190325_PV_CG_6_Question_UDC_route_ateliers.pdf

Le groupe LR dépose les questions écrites suivantes :

- Question du 11.3.19 sur les cahiers des charges des employés communaux⁷.
- Question du 11.3.19 sur l'installation d'antennes 5G⁸.

POSTULATS

Aucun postulat n'a été déposé dans les délais mais l'AV annonce qu'elle en déposera un pour un règlement pour les structures d'accueil⁹ lors de la prochaine séance.

AUTRES

M. P. Coudray revient sur la plaque en béton au bas du tobogan de la rue du pont où rien n'a été entrepris. Il propose également de rajouter une interdiction de fumer sur la place de jeux. Il fait remarquer que la déléguée à l'intégration pourrait aller fumer ailleurs que devant les enfants de la crèche.

M. O. Cottagnoud explique que les travaux sur la fusion de commune sont mis en attente des résultats d'un projet d'étude cantonal sur les fusions de commune.

M. D. Roh dit qu'à la fin de chaque weekend il y a beaucoup de déchets aux Plantys et que tous les lundis le concierge doit les ramasser. M. F. Germanier répond que personne ne s'est plaint.

M. D. Roh demande s'il est toujours d'usage de demander aux gens de passer au guichet communal pour payer des amendes. M. O. Cottagnoud répond que la plupart du temps c'est la solution la plus satisfaisante et sans frais.

M. Y. Cordonier fait remarquer qu'il y a plusieurs logos communaux en circulation et qu'il serait bon de les harmoniser.

Le président clôt la séance à 22h30.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 mai 2019



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M. DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général

⁷ Annexe 20190325_PV_CG_7_Question_LR_cahiers_des_charges.pdf

⁸ Annexe 20190325_PV_CG_8_Question_LR_reseau_5G.pdf

⁹ Annexe 20190325_PV_CG_9_Annonce_postulat_AV.pdf